
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022.

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Virginie THERIZOLS, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Christine ROBERT
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREKENKO
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Tatiana PRIEZ

ABSENTS :

Mme Coline OLIVIER
M. Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Christian DANDRIMONT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

207.09.2022 CULTUREL

CONVENTION DE DEPOT D'UNE COLLECTION PRIVEE D'ŒUVRES DE WILLIAM THORNLEY POUR LE MUSEE THORNLEY.

Résumé :

Depuis la redynamisation du musée en 2015 et le conventionnement avec le Conseil départemental du Val d'Oise, le Musée William Thornley propose deux expositions temporaires annuelles. Pour faire constamment découvrir des œuvres inédites au public, elle fait notamment appel à des prêteurs privés qui acquiert régulièrement des œuvres de l'artiste osnysois et les prêtent à la ville.

L'un des prêteurs privilégiés du musée, Monsieur Pautonnier, possède un fonds important d'œuvres de l'artiste. En raison d'un déménagement, il n'a plus la possibilité d'exposer ses œuvres dans son nouveau domicile.

Un dépôt temporaire de ce fonds est donc envisagé dans le Musée Thornley, selon la convention qui définit les modalités du dépôt.

Enjeux et objectifs :

Le Musée William Thornley est la seule collection publique de l'artiste peintre qui a vécu plus de 40 ans à Osny. Grand lithographe, aquarelliste, peintre, William Thornley a travaillé avec les plus grands noms de son époque. C'est un artiste prolifique. L'un des objectifs du Musée est d'acquérir des œuvres dans les salles de ventes, sur internet et auprès des particuliers. Faire appel à des prêteurs privés est un fonctionnement tout à fait habituel pour des musées.

Monsieur Pautonnier, ancien Osnysois, a d'ailleurs connu William Thornley, grâce au musée municipal. Au fil des années, il a acheté beaucoup d'œuvres qu'il exposait chez lui.

En raison de son déménagement, il est dans l'impossibilité d'exposer tous ses tableaux. Ce dépôt au Musée William Thornley, selon la convention ci-annexée, permettrait de profiter gracieusement d'œuvres pour les expositions, en roulement de collection.

Ce dépôt fait l'objet d'un inventaire précis ci-annexé également.

Présentation du projet :

Passionnés par William Thornley, artiste qu'ils ont découvert durant leur séjour à Osny, Monsieur et Madame Pautonnier, ont réuni, au fil des ans, une très intéressante collection d'œuvres de l'artiste : lithographies, aquarelles et huile sur toile.

Ces pièces ont fait l'objet de prêts généreux depuis 2018 lors des diverses expositions organisées au Musée.

Suite à un déménagement, Monsieur et Madame PAUTONNIER ne peuvent conserver la totalité de leur collection et ont proposé de la mettre en dépôt au Musée Thornley (musée municipal d'Osny) pour qu'elle y soit conservée et présentée.

Impact financier :

Ce dépôt est effectué à titre gratuit. Il sera inventorié de façon spécifique dans l'inventaire général du musée et il sera assuré par l'assureur de la ville.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'intérêt pour la ville de profiter de ce dépôt à titre gratuit afin de renouveler régulièrement les œuvres présentées lors des expositions du Musée Thornley,

VU le projet de convention de dépôt de collection ci-annexée,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 19 septembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

DECIDE : A L'UNANIMITE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Article 2 :

Précise que les œuvres déposées seront portées à l'inventaire du musée Thornley sous un numéro spécifique qui permettra de différencier ce fonds des collections municipales et fera l'objet d'une numérotation spécifique.

Article 3 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 29 septembre 2022.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



Convention de dépôt de la collection de M et Mme Pautonnier à la Ville d'Osny (Musée Thornley)

Entre les soussignés

Monsieur et Madame Pautonnier, demeurant à 102 avenue Michel Cabieu 14150 Ouistreham

Ci-après désignés les Déposants

Et

La Ville d'Osny, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, demeurant en l'Hôtel de Ville, Château de Grouchy, 95520 OSNY et agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu de la décision susvisée, d'une part...

Ci-après désigné le Dépositaire

Conviennent

Préambule

Passionnés par William Thornley, artiste qu'ils ont découvert durant leur séjour à Osny, Monsieur et Madame PAUTONNIER ont réuni, au fil des ans, une très intéressante collection d'œuvres de l'artiste : lithographies, aquarelles et huiles sur toile.

Ces pièces ont fait l'objet de prêts généreux depuis 2018 lors des diverses expositions organisées au Musée.

Suite à un déménagement, Monsieur et Madame PAUTONNIER ne peuvent conserver la totalité de leur collection et ont proposé de la mettre en dépôt au Musée Thornley (musée municipal d'Osny) pour qu'elle y soit conservée et présentée.

M. le Maire d'Osny a donné son accord de principe à cette proposition et la présente convention fixe les obligations de chacune des parties.

Article 1 : Objet de la Convention

Les Déposants déclarent, par la présente convention, remettre au dépositaire qui accepte, pour être reçue en dépôt aux fins de conservation et exposition exclusivement, l'ensemble constitué de 43 titres dont la liste figure en annexe.

Les œuvres déposées seront portées à l'inventaire du musée Thornley sous un numéro spécifique qui permettra de différencier ce fonds des collections municipales.

Article 2 : Constitution de la collection

Le fonds déposé comprend donc 13 titres, se décomposant en :

- 3 lithographies,
- 35 aquarelles,
- 5 huiles sur toile.

On notera la présence de 6 œuvres portant la première signature de l'artiste, qui présente un intérêt particulier.

Article 3 : Conditions de conservation des œuvres déposées

3-1 Expositions

Le Dépositaire s'engage à ce que les œuvres déposées soient présentées de façon la plus large possible au sein des expositions présentées au musées, afin qu'elles soient mises en valeur et portées à la connaissance du public le plus large possible.

La responsabilité de ce dépôt est assurée conjointement par la Ville d'Osny pour les aspects techniques et le Département du Val-d'Oise pour les aspects scientifiques par le biais de la convention qui les lie tous deux (Délibération n°06-204-2021 du Conseil municipal du 15 avril 2021).

L'identification de ce fonds sera conforme aux souhaits précisés par les Déposants : soit de façon anonyme (« collection privée en dépôt »), soit de façon explicite (« collection Pautonnier en dépôt »). Les Déposants indiqueront l'option retenue par courrier postal ou message électronique.

3-2 Sécurité

La conservation des œuvres et leur exposition au public devront présenter toutes les garanties d'assurance et de sécurité requises, notamment en matière de surveillance, vol, incendie et dégâts des eaux. En raison de la fragilité des œuvres graphiques (lithographies et aquarelles), une attention particulière sera portée par le Dépositaire aux normes de conservation préventive (éclairage, température et hygrométrie). De même, un roulement de présentation sera mis en place pour limiter une trop longue exposition à la lumière de ces pièces.

Le Dépositaire s'engage à prévenir les Déposants de toute modification intervenue dans les conditions de sécurité. Il est responsable de tout dommage – volontaire ou non – pouvant être occasionnée à ce dépôt durant la durée de la présente convention.

3-3 Transport

Le transport du dépôt sera effectué par le Dépositaire.

Un constat d'état sera réalisé à l'arrivée du dépôt et adressé aux Déposants.

3-4 Prêts à des tiers

Afin de limiter les risques, les prêts à l'extérieur seront au choix de M. Mme Pautonnier : interdits ou limités à des musées de France.

3-5 Reproductions et publications

Le Dépositaire sollicitera par courrier l'autorisation des Déposants en cas de reproductions et/ou de publications des œuvres déposées. La mention du dépôt telle que définie à l'article 3-1 sera apposée aux côtés de la reproduction de la ou des œuvres. Elle sera complétée par le numéro d'inventaire qui lui aura été attribué.

3-6 Accès

Pendant toute la durée du dépôt, le Dépositaire s'engage à laisser libre l'accès des œuvres aux Déposants.

Article 4 Durée du dépôt et conditions de retrait

Les Déposants s'engagent à effectuer ce dépôt à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

A l'issue de la durée établie, le dépôt pourra être prolongé dans les mêmes termes pour une durée égale ou une durée différente, par le biais d'un échange de courrier, étant entendu que l'une ou l'autre des parties peut y mettre un terme, après en avoir averti l'autre, sur simple demande, en respectant le délai de trois mois.

A ce titre, le Dépositaire devra prévenir au moins trois mois avant, par simple courrier électronique ou postal, les Déposants de son désir de faire figurer une ou plusieurs œuvres dans une de ses expositions temporaires pour éviter qu'une demande de restitution en soit émise par les Déposants pendant la durée de ladite exposition.

Article 5 Frais occasionnés par le dépôt

Le dépôt du fonds concerné par la présente convention est consenti à titre gracieux.

Les frais d'encadrement pour exposition sont à la charge du Dépositaire.

Les restaurations qui s'avèreraient nécessaires –dûment constatées par un personnel scientifique– seront à la charge du Dépositaire, après l'envoi préalable aux Déposants d'une demande d'autorisation, accompagnée du/des devis de restauration correspondants détaillés et des références du /des restaurateurs.

Article 6 Assurance

L'estimation de la valeur des œuvres est établie contradictoirement par de Déposants et le Dépositaire et s'élève à 9 437 €.

Une attestation d'assurance sera adressée aux Déposants avant le transport. Elle couvrira le transport et la conservation des œuvres au musée William Thornley (assurance annuelle renouvelable pendant la durée du dépôt).

En cas de perte, vol, vandalisme ou dégât sur une ou plusieurs œuvres du dépôt, le Dépositaire devra aussitôt en informer les Déposants par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai maximal de 48 heures et par simple email ou téléphone dans les 24 heures.

Article 7 litiges entre les parties

Les contestations relatives à l'exécution de la présente convention seront, avant toute demande de justice, soumise à un examen à l'amiable.

A défaut, tout litige sera soumis au tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Fait à Osny en deux exemplaires originaux le

Les Déposants

Le Maire d'Osny

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220929-207092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Pré-inventaire de la collection de M. et Mme PAUTONNIER

	Auteur	Titre	Technique	Dimensions En cm	Valeur €	Observations
1	William Thornley	Les Jockeys D'après DEGAS	Lithographie	24 x 20	295	Présenté en 2018 puis 2020
2	William Thornley	Les 3 Grâces D'après BOUCHER	Lithographie	29 x 24	75	Présenté en 2020
3	William Thornley	Chemin près des meules	Aquarelle	60 x 46	600	Signature 1 Présenté en 2018
4	William Thornley	Paysage à l'étang	Aquarelle	20,5 x 10,5	178	Signature 1 Présenté en 2018
5	William Thornley	La Forêt de Coubron	Aquarelle	21 x 31	101	Signature 1 Documente les années 1880-1890 Jamais présenté
6	William Thornley	Paysage au Grand ciel	Aquarelle	34 x 24,5	250	Signature 1 Présenté en 2018 (JEP)
7	William Thornley	Promeneur en montagne (l'Estérel ?)	Aquarelle	49 x 32,5	495	Présenté en 2018
8	William Thornley	Eglise (dans un village)	Aquarelle	35 x 25	500	Présenté en 2018
9	William Thornley	Rue de Village	Aquarelle		550	Présenté en 2018
10	William Thornley	Matinée dans l'Estérel	Aquarelle	35,5 x 24	480	Présenté en 2018
11	William Thornley	Paysage de Provence (?)	Aquarelle	25,5 x 26	150	Présenté en 2018
12	William Thornley	Vue d'Antibes	Aquarelle	30 x 44	591	Présenté en 2018
13	William Thornley	Sous-bois (tons bleus)	Aquarelle	58,5 x 42,5	600	Présenté en 2018 puis 2022
14	William Thornley	Eglise en Hollande (?)	Aquarelle	43 x 60	970	Présenté en 2018

Auteur	Titre	Technique	Dimensions En cm	Valeur €	Observations
15 William Thornley	Le Pont (sur la Cure-Yonne)	Aquarelle	32 x 23	400	Présenté en 2018 Identification GRB
16 William Thornley	Maison dans les bois	Aquarelle	49 x 32,5	450	Présenté en 2018 Encadrement à revoir
17 William Thornley	Place de village (Antibes)	Aquarelle	52 x 36	295	Présenté en 2018 Identification GRB
18 William Thornley	Chemin douanier	Aquarelle	35 x 51	362	Présenté en 2018 (JEP)
19 William Thornley	Couple de Hollandais	Aquarelle	25,6 x 35	150	Présenté en 2018 (JEP)
20 William Thornley	Vue de Hollande (avec moulins)	Aquarelle	25,5 x 35	362	Présenté en 2018 (JEP)
21 William Thornley	Rivière avec pêcheurs	Aquarelle	35 x 28	504	Présenté en 2018 (JEP)
22 William Thornley	Bord de mer (Antibes +)	Aquarelle	38 x 53		
23 William Thornley	Bord de mer (les Iles de Lérins)	Aquarelle	38 x 53	386	Présentés en 2018 (JEP) Identification GRB
24 William Thornley	Paysage de montagne avec rivière	Aquarelle	34 x 49	125	Présenté en 2018 (JEP)
25 William Thornley	Côte rocheuse (Bordighera)	Aquarelle	54,5 x 38	504	Présenté en 2018 (JEP) Identification GRB
26 William Thornley	Bord de mer (Portrieux-1888)	Aquarelle	24 x 16,5	236	Signature 1 Documente les années 1880-1890 Présenté en 2020 (JEP)
27 William Thornley	Village perché (Riviera ?)	Aquarelle	34 x 24	78	Présenté en 2020 (JEP)
28 William Thornley	Venise, La Salute	Aquarelle	34 x 24	188	Présenté en 2020 (JEP)
29 William Thornley	Le Moulin	Aquarelle	44,5 x 56,5	383	Présenté en 2020 (JEP)
30 William Thornley	Allée de pommiers en fleurs	Aquarelle	56 x 39,5	316	Présenté en 2020 (JEP) puis 2022
31 William Thornley	Bouquet de roses	Aquarelle	32,5 x 40,5	206	Présenté en 2020 (JEP)
32 William Thornley	Bord de rivière	Aquarelle	43,5 x 59,5	262	Présenté en 2022
	SOUS-TOTAL			5 133	

Auteur	Titre	Technique	Dimensions En cm	Valeur €	Observations
33	William Thornley Vue de Village (vente Art valorem)	Aquarelle	34 x 50	123	Jamais présenté
34	William Thornley Paysage de montagne et rivière (brouillard)	Aquarelle	35 x 50	150	Présenté en 2018 (JEP)
35	William Thornley Vue de Venise (San Giorgio-tons bleus)	Aquarelle	24 x 33,5	210	Jamais présenté
36	William Thornley Au bord de la Meuse (Hollande)	Aquarelle	35 x 25	355	Jamais présenté
37	William Thornley Bord de rivière (en automne)	HsT	76 x 55	78	Jamais présenté
38	William Thornley L'église de Chars	Hst	33,5 x 41	228	Jamais présenté (depuis la rétrospective de 1995)
39	William Thornley Paysage au château-fort	HsT	62 x 81	225	Jamais présenté
40	William Thornley Rouen vu des hauteurs	Hst	46 x 61	780	Jamais présenté
41	William Thornley Venise, vue nocturne	Hst	80 x 64	1 636	Jamais présenté
42	William Thornley Entrée du village	Aquarelle	22 x 30,5	244	Jamais présenté Signature1
43	William Thornley Promenade en bord de mer (Menton)	Lithographie	39 x 52	225	Jamais présenté
	TOTAL			9 437	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220929-207092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022